



CONSEIL DE LA RECHERCHE

Séance du 05/06/2023

DELIBERATION n° CR – 2023 - 1

relative à la désignation d'une personnalité extérieure au conseil de la recherche de l'Université Toulouse Capitole

Vu :

- le code de l'éducation ;
- le décret n° 2022-1536 du 8 décembre 2022 portant création de l'Université Toulouse Capitole et approbation de ses statuts, notamment l'article 12 des statuts annexés ;
- le règlement intérieur provisoire de l'université Toulouse Capitole, notamment son article 41 ;

Considérant qu'en application des dispositions du c) du 2° du II. de l'article 12 des statuts de l'université Toulouse Capitole, le conseil de la recherche comprend un collège de 4 personnalités extérieures désignées pour un mandat de cinq ans, dont une personnalité désignée par le conseil à la majorité des suffrages exprimés, sur proposition du président.

Considérant qu'en application des dispositions de l'article 41 du règlement intérieure provisoire de l'Université Toulouse Capitole, le choix final des personnalités extérieures désignées à titre personnel tient compte de la répartition par sexe des personnalités extérieures désignées par les collectivités territoriales, institutions et organismes appelés à nommer leurs représentants.

Sur proposition du président de l'université Toulouse Capitole,

Les membres élus du conseil de la recherche, les représentants des établissements-composantes et les personnalités extérieures listées aux a et b du 2° du II. de l'article 12 des statuts, après en avoir délibéré, décident :

Article 1^{er}

Madame Emilie ROYERE, directrice générale d'Eurobiomed, est désignée personnalité extérieure au conseil de la recherche de l'Université Toulouse Capitole, par 25 voix favorables sur 25 suffrages exprimés.

Article 2

La présente délibération sera publiée sur le site internet de l'université et transmise à madame la Rectrice de la région académique Occitanie, chancelière des universités.

Le président,



Hugues KENFACK